

**PROGRAMME ERASMUS +2023 :
FICHE-ACTIONS JEAN MONNET**

<p>Présentation de l'action</p>	<p>L'action Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes dans le monde entier.</p> <p>Les études européennes désignent l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques.</p>
<p>Types des projets</p>	<p>Action Jean Monnet dans l'enseignement supérieur et la recherche. 3 types de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Modules sont des programmes d'enseignement courts ou des cours dans le domaine des études de l'Union européenne proposés dans un établissement d'enseignement supérieur. Chaque module a une durée minimale de 40 heures d'enseignement - Les Chaires (des postes d'enseignement avec une spécialisation en études de l'Union européenne détenus par un seul professeur des universités, qui assure le minimum de 90 heures d'enseignement par année académique. Le porteur peut également avoir une équipe pour soutenir les activités du projet) - Les Centres d'excellence (des pôles de compétences, de connaissances et de rayonnement sur les sujets de l'Union européenne) - Les Réseaux thématiques ayant pour principal objectif de collecter, de partager et d'examiner entre les partenaires les résultats de la recherche, le contenu des cours et les expériences ainsi que les produits (études, articles, etc.). <p>En 2023, trois réseaux thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau JM sur la politique intérieure: transformation numérique en UE - le réseau JM sur la politique extérieure: valeurs et démocratie - le réseau JM sur la politique extérieure: UE-Afrique:
<p>Priorités visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des études sur l'Union européenne dans le monde entier ; • favoriser le dialogue entre le monde universitaire et la société, y compris les décideurs politiques locaux et étatiques, les fonctionnaires, les acteurs de la société civile, les représentants des différents niveaux d'enseignement et des médias ; • générer des connaissances et des idées à l'appui de l'élaboration des politiques de l'UE et renforcer le rôle de l'UE au sein de l'Europe et dans un monde globalisé ; • atteindre un public plus large et diffuser les connaissances sur l'UE à l'ensemble de la société (au-delà des universités et des publics spécialisés) en rapprochant l'UE du public • fournir un retour d'information régulier sur les pratiques les plus avancées et les plus innovantes dans le domaine, pour contribuer au débat et y apporter une valeur ajoutée.
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul établissement d'enseignement supérieur <i>Les titulaires de Chaire Jean Monnet (porteurs de projets) doivent être des membres permanents du personnel académique de l'établissement candidat</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • Le consortium d'établissement pour les Réseaux Thématiques (<i>voir le Guide Erasmus+ 2023 pour plus des détails</i>)
Financement de l'action	<p>Pour la France :</p> <p>Modules : 30 000€ max. de budget pour 3 ans</p> <p>Chaires : 50 000€ max. de budget pour 3 ans</p> <p>Centres d'Excellence : 100 000€ max. de budget pour 3 ans</p> <p>Réseaux Thématiques : de 1 000 000€ à 1 200 000€ selon le réseau</p>
Durée du projet	3 ans
Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l'action : 25/100 • Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 25/100 • Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération : 25/100 • Impact et diffusion : 25/100
Procédure de candidature UGA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renseigner la fiche d'intention de dépôt de projet et la faire valider par les différentes instances impliquées 2. Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature 3. Soumettre le projet à l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale au plus tard 3 semaines avant la date limite du dépôt de projet 4. L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet. 5. Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.
Ressources documentaires et lien vers le dépôt de candidature	<p>Une fiche dédiée aux actions Jean Monnet : https://monprojet.erasmusplus.fr/actions-jean-monnet</p> <p>Guide du programme Erasmus + 2023 pp. 367-393 https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/document/erasmus-programme-guide-2023</p> <p>Liste des projets financés depuis 2020, la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/projects-lists</p>
Date limite du dépôt de projet à la DGD DIT	<p>Date limite de remontée à la DGD 24 janvier 2023</p> <p>Date limite de dépôt UE 14 février 2023 à 17h00</p>